

**MATERIAUX DE GARNISSAGE
EFFET DE TUILAGE**

Page 1/5

Sans restriction d'utilisation**AVANT-PROPOS**

Ce document est équivalent au document RENAULT D45 1992.

Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable du Service Normalisation de ce Groupe.

Il est conforme à l'accord intervenu entre ce Groupe et PSA PEUGEOT CITROËN en NOVEMBRE 1999.

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet d'identifier la sensibilité au tuilage des matériaux de garnissage (textile, enduit de plastique, feuilles en plastique, tissus, tricots, non tissés, moquette, ...).

2.PRINCIPE

Découper une éprouvette, la déposer sur un plan de travail et mesurer la hauteur entre le plan et le bord de l'éprouvette.

3.DEFINITION

TUILAGE : déformation du textile liée aux contraintes internes induites lors de l'enroulement et/ou du complexage.

4.APPAREILLAGE**4.1.MATERIEL**

de découpe des éprouvettes tel que ciseaux non crantés ou emporte-pièce.

4.2.TRUSQUIN

gradué à 0,5 mm.

4.3.ENCEINTE CONDITIONNEE

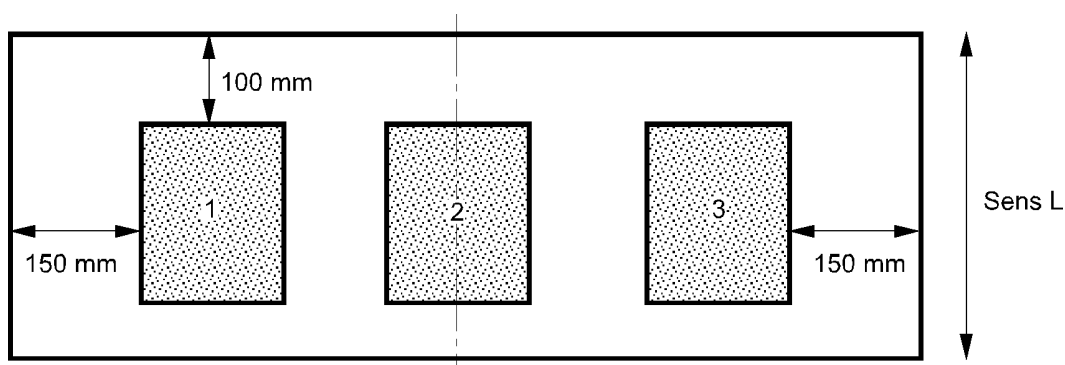
à 23 °C ± 2 °C et 50 % ± 5 % d'humidité relative ou toute autre condition d'essai.

5. PREPARATION DES EPROUVETTES

5.1. TRAÇAGE

5.1.1. MATERIAUX LIVRES EN ROULEAU

Dans le cas des matériaux livrés en rouleau, prélever 1 m, le conditionner 24 h (4.3.) suspendu à la verticale dans le sens long puis si possible tracer 3 éprouvettes de format A4 ou toute autre dimension indiquée dans les documents normatifs, dont le grand côté est parallèle au sens longitudinal du matériau. Ces traces doivent être effectuées à plus de 150 mm des bords et des extrémités. Pour les textiles, les 3 éprouvettes doivent être découpées selon le schéma ci-dessous et parallèlement au fil de chaîne pour les tissés et parallèlement à la colonne pour les tricotés (droit fil, droit colonne).

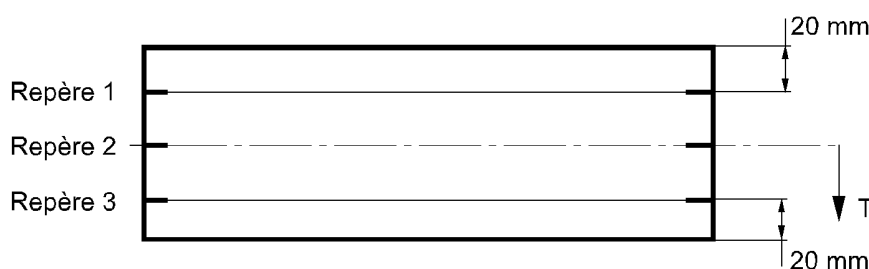


5.1.2. PIÈCES NON ROULEES

Dans le cas d'éprouvette issue de pièces non roulées, prélever 1 m, le conditionner 24 h (4.3.) suspendu à la verticale dans le sens long puis si possible tracer 3 éprouvettes de format A4 ou toute autre dimension indiquée dans les documents normatifs, dont le grand côté est parallèle au sens longitudinal du matériau. Pour les textiles, les 3 éprouvettes doivent être parallèles au fil de chaîne pour les tissés et parallèles à la colonne pour les tricotés (droit fil, droit colonne).

5.2. REPERAGE

Sur chaque éprouvette, tracer trois repères sur chaque petit côté (sens travers) suivant le schéma ci-dessous.



6. MODE OPERATOIRE

- Procéder dans l'enceinte (4.3.).
- Pour chaque éprouvette, enchaîner découpe et mesure.
- Disposer les éprouvettes selon le schéma de la Figure 1.
- A l'aide du trusquin (4.2.), mesurer au niveau des repères la hauteur entre le plan et la face B du matériau en l'effleurant dans un délai de 2 minutes.